Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 MARS 2024

RESSOURCES
RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Caroline VABRE
N°CC2024-015

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**72**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**84**
Secrétaire de séance : Nathalie MILWARD	

L'an 2024, le 18 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 12 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Marie-Lise ALTUR (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Jean-Luc BREANT (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Martine MAILLARD (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-DE-TORCAY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à Mme Myriam GALKO (BEAUCHES) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Il a été exposé que,

Afin de doter la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé les créations de postes ci-après :

1. **Au sein du Pôle Services à la Population :**

- *Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale relevant de la catégorie A (filière culturelle) - temps complet.*

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : aider à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement, proposer des projets et des actions pédagogiques et culturelles sur le territoire, superviser l'évaluation des, conseiller les élèves dans leur choix d'orientation, enseigner les disciplines artistiques proposées par le Conservatoire.
Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire actuellement en poste en catégorie B et lauréat du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale.

- *Création d'un poste d'assistant socio-éducatif territorial relevant de la catégorie A (filière médico-sociale) - temps complet.*

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : participation à l'élaboration et la mise en œuvre du schéma éducatif global, gestion de l'accueil, du conseil et de l'orientation des familles vers les structures et services compétents, pilotage et animation d'un réseau local d'appui à la parentalité, animation d'un espace de convivialité famille
Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de son expérience professionnelle et des diplômes détenus, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

2. **Au sein du Pôle Ressources :**

- *Création d'un poste de responsable du SIG relevant de la catégorie A – grade ingénieur territorial (filière technique) à temps complet :*

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : promouvoir le SIG, auditer et analyser les besoins des directions utilisatrices, proposer des solutions techniques, administrer les serveurs et le portail géographique, développer et suivre les conventions d'échanges de données avec les partenaires du territoire, administrer les bases de données.
Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire actuellement en poste en catégorie B et lauréat du concours d'ingénieur territorial.

3. **Au sein du Pôle Développement et Aménagement :**

- *Création d'un poste de rédacteur territorial relevant de la catégorie B (filière administrative) à temps complet* permettant la nomination d'un fonctionnaire actuellement en poste en qualité de responsable de la cellule ressources (Gestion Locative, Administrative et Financière) au sein de ce pôle, et lauréat du concours correspondant

- *Création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe territorial relevant de la catégorie B (filière administrative) à temps complet* permettant la nomination d'un fonctionnaire actuellement en poste en qualité de responsable de la planification territoriale au sein de ce pôle, et lauréat du concours correspondant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

- *Création d'un poste de « chef de projet territoire d'industrie » relevant de la catégorie A (filière administrative) à temps complet, dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de deux ans renouvelables*

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : développer une expertise fine de l'écosystème industriel territorial et de ses enjeux, organiser et participer aux réunions d'animation du réseau et de pilotage de la démarche, coordonner la définition et l'actualisation du plan d'actions du Territoire d'industrie, assurer la mise en œuvre et le suivi de l'avancement du plan d'actions. Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de son expérience professionnelle et des diplômes détenus, assortie du régime indemnitaire en vigueur.
A la suite d'une erreur matérielle, ce poste a été créé lors du précédent conseil communautaire (décembre 2023) à mi-temps alors que le besoin est estimé à temps complet. Ce poste sera mutualisé avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France et subventionné à hauteur de 80 000 euros pour la durée du contrat.

Enfin, dans un souci de lisibilité du tableau des effectifs et de gestion optimale et souple des recrutements à venir, il est nécessaire de procéder à la suppression de certains postes non pourvus conformément à la réglementation en vigueur et ce, après l'avis favorable du CST régulièrement réuni le 23 février 2024.

FILIERE	GRADE	SUPPRESSION DE POSTES A TEMPS COMPLET
ADMINISTRATIVE	Attaché territorial	9
	Rédacteur principal de 2ème classe	2
	Rédacteur territorial	3
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	3
ANIMATION	Animateur principal de 1ère classe	1
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	4
	Adjoint d'animation	5
TECHNIQUE	Ingénieur hors classe	1
	Ingénieur principal	2
	Ingénieur	3
	Technicien principal de 2ème classe	3
	Technicien	2
	Agent de maîtrise principal	2
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	14
	Adjoint technique	4
SOCIALE	Educateur de jeunes enfants	2
MEDICO-SOCIALE	Auxiliaire de puériculture de classe normale	2
CULTURELLE	Professeur d'enseignement art hors classe	1
	Bibliothécaire	1
	Assistant de conservation principal de 2ème classe	1
SPORTIVE	Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe	1
	Educateur des Activités Physiques et Sportives	3
	Opérateur des Activités Physiques et Sportives	2

***VU** le code général de la fonction publique ;*
***VU** les crédits budgétaires alloués au chapitre 012 au titre de l'année 2024 ;*
***VU** l'avis favorable du comité social territorial du 23 février 2024.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-015-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : AUTORISE la création des 5 postes détaillés ci-dessus ;
ARTICLE 2 : AUTORISE la suppression des 72 postes listés ci-dessus ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents aux créations.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 03/04/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 03/04/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Nathalie MILWARD** **Secrétaire de séance**